



MAIRIE  
DE  
**ROSCANVEL**  
29570

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT  
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
LOTISSEMENT DES HAUTS DE QUELERN**

Téléphone : 02 98 27 48 51  
Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: [www.roscanvel.fr](http://www.roscanvel.fr)  
Courriel: [mairie@roscanvel.fr](mailto:mairie@roscanvel.fr)

Le Maire de Roscanvel  
Vu le code de la route,  
Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2212.2 et L 2213.1,  
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,  
CONSIDERANT la demande présentée par monsieur BIREBENT représentant l'entreprise GB SERVICES sis 18 rue des Remparts 29570 ROSCANVEL, en vue d'effectuer des travaux d'élagage sur la parcelle AK0223 (cf plan au verso) à compter de ce jour,  
CONSIDERANT qu'à cette occasion, il est indispensable de prendre des mesures exceptionnelles et momentanées concernant la circulation automobile,  
Vu l'intérêt général,

**ARRETE CE QUI SUIV**

Article 1<sup>er</sup> :

La circulation et le stationnement seront réglementés dans le lotissement des Hauts de Quélern pendant toute la durée des travaux.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place sur la voie concernée en fonction du chantier.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Monsieur BIREBENT représentant l'entreprise GB Services 18 rue des Remparts 29570 ROSCANVEL
- Les riverains
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune de Roscanvel
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux

Fait à Roscanvel, le 24/09/2024

Le Maire

Jean Yves Gourvez



